

**ARRETE N° 44 - 2014
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT**

**Occupation Temporaire du Domaine Public
Déménagement du 8 Place du 8 mai 1945 vers
le 5 Place du 8 mai 1945 les 21 et 22 juin 2014**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la demande d'interdiction de stationnement en date du 5 juin 2014, formulée par **Madame Céline MOREAUX**, devant l'entrée de l'immeuble situé 8 Place du 8 mai 1945 dans le cadre de son déménagement du 8 Place du 8 mai 1945 à MARBACHE et de son emménagement au 5 Place du 8 mai 1945 le samedi 21 juin 2014 de 8 heures à 19 heures et le dimanche 22 juin 2014 de 9 heures à 13 heures,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée du déménagement et de l'emménagement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Madame Céline MOREAUX**, domiciliée 8 Place du 8 mai 1945 à MARBACHE (54820), est autorisée à occuper temporairement le domaine public pour permettre le stationnement de véhicules de déménagement devant l'entrée de l'immeuble,

**Au 8 Place du 8 mai 1945 pour le déménagement
Au 5 Place du 8 mai 1945 pour l'emménagement,
le samedi 21 juin 2014 de 8 heures à 19 heures et le
dimanche 22 juin 2014 de 9 heures à 13 heures.**

Article 2 : Pendant la durée du déménagement et de l'emménagement, le stationnement de tout autre véhicule sera interdit, devant l'entrée des deux adresses. La signalisation sera assurée et matérialisée par Madame Céline Moreaux.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de POMPEY FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- Madame Céline MOREAUX,
- Affichage.

MARBACHE, le 12 juin 2014

**Pour le Maire,
Christophe FETET
Adjoint au Maire**

